

## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 20 Mai 2022

**Date de Convocation : 13/05/2022**

**Membres en EXERCICE : 11**

**Membres PRESENTS : 7**

**Membres VOTANTS : 10**

**Etaient présents** : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, BROSSARD Romain, DETERPIGNY Lucie et PLÉ Liliane.

**Etaient absents** : M. DUPONT Romuald (pouvoir à Mme PLÉ Liliane), M. DELARUE Patrick (pouvoir à Mme VANLAEYS Véronique), M. PATIN Laurent (pouvoir à Mme LEBET Nadia) et M. COURTY Eric.

**Secrétaire de séance** : Mme VANLAEYS Véronique.

**L'an deux mil vingt-deux et le vingt mai à 20 heures 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

### **1. Délibération offre de revalorisation parcelle Télécom par société VALOCIME**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 38 m<sup>2</sup> sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe de changement de locataire
- Décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 07/03/2023, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 38 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZD n°18
- Accepte le montant de l'indemnité de réservation de 2 200.00€ (200 € versés à la signature + 10 x 200 € / an)
- Accepte le montant de l'avance de loyer de 6 000 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0.50 %
- Autorise le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

### **2. Décision modificative n°1 sur budget commune : équilibre des chapitres d'ordre**

Une erreur a été commise lors de la saisie informatique du Budget Commune : le montant correspondant aux dotations aux amortissements de l'exercice a été imputé au mauvais chapitre.

Il faut donc procéder à une décision modificative comme suit pour pouvoir corriger cette anomalie :

- Article 2041581, chapitre 041 en recettes d'investissement = - 1 940 €
- Article 28041581, chapitre 040 en recettes d'investissement = + 1 940 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

### 3. Décision modificative n°1 sur budget assainissement : reprise de résultat

Une erreur a été commise lors de la reprise du résultat 2021 à reporter sur le budget 2022 : le résultat qui a été reporté était de 27 855 € au lieu de 30 854.87 €.

Il faut donc procéder à une décision modificative comme suit pour pouvoir corriger cette anomalie :

- Article 61521, chapitre 011 en dépenses de fonctionnement = - 3 000 €
- Article 001 en dépenses d'investissement = + 3 000 €
- Article 002 en recettes de fonctionnement = - 3 000 €
- Article 1068 en recettes d'investissement = + 3 000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

### 4. Gravillonnages 2022

Deux devis de Oise TP sont parvenus en mairie :

- Rue des Grès : 9 686.10 € TTC
- Rue de Saint Deniscourt : 12 304.08 € TTC

Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter à l'année prochaine les gravillonnages.

### 5. Tarifs salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes :

	Habitants commune		Habitants hors commune	
<b>Grande Salle Polyvalente</b>	Réunions – Vin d'honneur seul (sans utilisation de la cuisine)	<b>110.00 €</b>	Réunions – Vin d'honneur seul (sans utilisation de la cuisine)	<b>130.00 €</b>
	Vin d'honneur (avec utilisation de la cuisine)	<b>230.00 €</b>	Vin d'honneur (avec utilisation de la cuisine)	<b>260.00 €</b>
	Repas – Banquet Le lendemain	<b>270.00 €</b>	Repas – Banquet Le lendemain	<b>390.00 €</b>
	Soirée Réveillon	<b>340.00 €</b>	Soirée Réveillon	<b>520.00 €</b>
	Soirée à titre lucratif	<b>360.00 €</b>	Soirée à titre lucratif	<b>540.00 €</b>

Participation à la consommation électrique : 0.35 € le kWh

Forfait ménage : 40 €

Location vaisselle : 1 € le couvert complet / personne ou 0.50 € le couvert simple / personne

### 6. Vote des subventions 2022 aux Associations

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
Sporting Club de Songeons	300.00 €
Foyer rural de Songeons	150.00 €
Ligue contre le cancer	150.00 €
Association Les Bouts d'chou	25.00 €
Comité des Fêtes	3 150.00 €
Jardins Familiaux	250.00 €
UMRAC Oise	100.00 €
Association Parents d'élèves Morvillers	500.00 €
EMION	50.00 €
Coopérative Scolaire Morvillers	200.00 €

ACCCCB	20.00 €
APEI de Beauvais	100.00 €
ASDAPA	70.00 €
Picardie Verte Grandvilliers Natation	50.00 €
Association sportive collège Marseille en Beauvaisis	100.00 €
Ligue Française contre la sclérose en plaques	30.00 €
Association ELA	50.00 €
E.N.V.O.L.	25.00 €
Fil d'Ariane	30.00 €
Les Restos du cœur	50.00 €
AFM Téléthon	50.00 €
Musée de la Vie Agricole et Rural de l'Oise	50.00 €
La Clique Songeonnaise	110.00 €
Secours Catholique	30.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 645.00 €</b>

#### **7. Demande de participation séjour scolaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide financière émise par Mme Loetitia Martin pour sa fille Elysa CAIGNARD qui a participé à un séjour sportif à Vars du 02 janvier au 08 janvier 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une aide financière de 40 € à l'enfant Elysa CAIGNARD.

#### **8. Questions diverses**

- **Eglise** : la société BODET propose d'établir un devis pour l'acquisition d'un paratonnerre pour l'église.
- **Station d'épuration** : les travaux de reconstruction sont prévus fin juillet 2022.

Plus aucune question n'étant soulevée,  
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 20 mai 2022

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	
Romain BROSSARD	
Patrick DELARUE	Pouvoir à Mme Véronique VANLAEYS
Romuald DUPONT	Pouvoir à Mme Liliane PLÉ
Eric COURTY	Absent
Lucie DETERPIGNY	
Laurent PATIN	Pouvoir à Mme Nadia LEBRET
Liliane PLÉ	